



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 96102

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la rencontre avec les associations autour du thème "dialogue jeunesse-police", organisée le 31 août 2009. En effet, à l'occasion de cette rencontre, il a annoncé la mise en place de cinq groupes de travail afin de favoriser le respect entre les forces de l'ordre et les jeunes. Selon la presse, ces groupes de travail lui ont remis leur rapport en avril 2010. Elle lui demande donc s'il entend publier les recommandations des groupes de travail. Elle lui demande également si et comment le Gouvernement entend mettre en oeuvre ces recommandations, notamment le renforcement des unités de prévention urbaine dans les zones les plus sensibles, le développement des actions qui associent les jeunes et les forces de sécurité et le renforcement du rôle de secours et d'assistance des forces de sécurité sur les territoires où le dialogue doit être rétabli avec la population.

Texte de la réponse

Veiller au renforcement des liens de confiance unissant la police nationale, la gendarmerie nationale et la population constitue une priorité de l'action du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. Le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat et la population est en effet une composante déterminante de leur crédibilité. Le ministre de l'intérieur a personnellement attiré l'attention des responsables territoriaux de la police et de la gendarmerie sur l'importance que revêt cet enjeu, en leur demandant de développer les actions de proximité, de présence, d'écoute et de communication au plus près des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens, et en rappelant que la qualité des relations à entretenir avec la population exige un comportement en permanence exemplaire des policiers et des gendarmes. L'initiative prise en août 2009 de lancer une démarche de dialogue entre les jeunes et la police, au travers de groupes de travail thématiques, à laquelle vous faites référence, s'inscrivait dans cette même perspective. Elle a permis, au travers de nombreuses réunions d'échanges entre des représentants d'associations de terrain, présentes notamment dans les quartiers sensibles, et des policiers et gendarmes de différents grades, d'aborder tous les sujets d'intérêt commun, y compris ceux qui peuvent susciter des incompréhensions. Les rapports qui ont été remis au terme de ces travaux très riches, contiennent des analyses très utiles pour répondre au mieux aux attentes de la population, et notamment de sa composante jeune. De nombreuses démarches ont été engagées pour renforcer le lien de confiance entre la police et la population, notamment les jeunes. Il en est ainsi, par exemple, des opérations « ville-vie-vacances » organisées dans le cadre des centres de loisirs des jeunes de la police nationale, des actions de prévention et de formation menées dans les établissements scolaires (sur la drogue, les violences, etc.), des actions des « référents » et « correspondants police-jeunes », du travail mené par les brigades de protection de la famille de la police nationale et les brigades de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie nationale. Par ailleurs, le service volontaire citoyen dans la police nationale, créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance permet de développer l'engagement civique, en offrant la possibilité à des bénévoles de se mobiliser dans des missions de médiation, de sensibilisation au respect des règles de vie en société, d'accueil du public ou d'assistance aux victimes au côté de la police. La loi

d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure du 14 mars 2011 a permis l'extension du dispositif à la gendarmerie. Une fonction de « délégué à la cohésion police-population » a également été instituée, avec pour mission d'améliorer dans des quartiers sensibles la qualité des relations entre les habitants et les policiers. La présence d'intervenants sociaux et de psychologues dans les circonscriptions de police et de gendarmerie contribue à cette politique. Si l'ensemble de ces mesures contribue à rapprocher les jeunes et la police nationale, le ministère de l'intérieur développe également des actions concrètes et spécifiques en leur faveur, notamment pour ceux issus des quartiers populaires. La police peut en effet contribuer à leur intégration en agissant en faveur de l'égalité des chances, en promouvant la diversité du recrutement et l'insertion dans les métiers de la sécurité. Le programme des cadets de la République, option police nationale et le recrutement des adjoints de sécurité, offrent des perspectives professionnelles aux jeunes. Les écoles de formation des officiers de police et des commissaires développent des classes préparatoires intégrées, qui aident certains jeunes à entrer dans la fonction publique à un haut niveau de responsabilité ; l'école des officiers de la gendarmerie nationale de Melun a également ouvert une classe préparatoire intégrée.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96102

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13465

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3902